

Silver Primer Szybki Lakier SBS

numéro de la version: GHS 4.0
remplace la version de: 03.12.2020 GHS 3

révision: 10.11.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Marque commerciale	Silver Primer Szybki Lakier SBS
Numéro d'enregistrement (REACH)	Non pertinent (mélange)
Identifiant unique de formulation(UFI)	WKRA-RA8Y-TF4T-Q49X

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes	Laque d'asphalte pour la rénovation des couvertures et des solins en tôle Pour revêtements en construction
Utilisations déconseillées	Non déterminé

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

BMI Icopal Sp. z o.o.
Ul. Łaska 169/197
98-220 Zduńska Wola
Pologne

Téléphone: +48 / 043 823 41 11
e-mail: kch.pl@bmigroup.com
Site web: www.icopal.pl

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Service d'information d'urgence

Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59 Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Ru-brique	Classe de danger	Catégorie	Classe et catégorie de danger	Mention de danger
2.6	Liquide inflammable	3	Flam. Liq. 3	H226
3.11	Toxicité aiguë (inhalation)	4	Acute Tox. 4	H332
3.2	Corrosion cutanée/irritation cutanée	2	Skin Irrit. 2	H315
3.3	Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux	2	Eye Irrit. 2	H319
3.8R	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (irritation des voies respiratoires)	3	STOT SE 3	H335
3.9	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	2	STOT RE 2	H373
4.1C	Dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique	3	Aquatic Chronic 3	H412

Pour le texte intégral des abréviations: voir la RUBRIQUE 16.

Les principaux effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Des effets différés ou immédiats sont à craindre après une exposition de courte ou de longue durée. Le produit est combustible et il peut s'enflammer au contact avec des sources d'inflammation potentielles. Un déversement et l'eau d'extinction peuvent causer une pollution des cours d'eau.

2.2 Éléments d'étiquetage

Silver Primer Szybki Lakier SBS

numéro de la version: GHS 4.0
remplace la version de: 03.12.2020 GHS 3

révision: 10.11.2021

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Mention d'avertissement ATTENTION

Pictogrammes

GHS02, GHS07,
GHS08



Mentions de danger

- H226** Liquide et vapeurs inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (organes de l'ouïe) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

- P210** Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans une déchetterie agréée.

Informations additionnelles sur les dangers

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Composants dangereux pour l'étiquetage Xylène
Éthylbenzène

2.3 Autres dangers

Il n'y a aucune information additionnelle.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non pertinent (mélange).

3.2 Mélanges

Nom de la substance	Identificateur	%M	Classification selon SGH	Notes
xylène	No CAS 1330-20-7 No CE 215-535-7 No index 601-022-00-9 No d'enreg. REACH	25 - < 50	Flam. Liq. 3 / H226 Acute Tox. 4 / H312 Acute Tox. 4 / H332 Skin Irrit. 2 / H315 Eye Irrit. 2 / H319 STOT SE 3 / H335 STOT RE 2 / H373 Asp. Tox. 1 / H304 Aquatic Chronic 3 / H412	IOELV

Silver Primer Szybki Lakier SBS

numéro de la version: GHS 4.0
remplace la version de: 03.12.2020 GHS 3

révision: 10.11.2021

Nom de la substance	Identificateur	%M	Classification selon SGH	Notes
	01-2119488216-32-xxxx			
éthylbenzène	No CAS 100-41-4 No CE 202-849-4 No index 601-023-00-4 No d'enreg. REACH 01-2119489370-35	10 - < 25	Flam. Liq. 2 / H225 Acute Tox. 4 / H332 STOT RE 2 / H373 Asp. Tox. 1 / H304	GHS-HC IOELV
aluminium, poudre stabilisée	No CAS 7429-90-5 No CE 231-072-3 No d'enreg. REACH 01-2119529243-45-xxxx	10 - < 25	Flam. Sol. 1 / H228 Water-react. 2 / H261	OEL T
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	No CAS 64742-48-9 1174522-20-3 No CE 919-857-5 No d'enreg. REACH 01-2119463258-33-xxxx	5 - < 10	Flam. Liq. 3 / H226 STOT SE 3 / H336 Asp. Tox. 1 / H304 EUH066	OEL

Notes

GHS-HC: Classification harmonisée (la classification de la substance correspond à l'inscription dans la liste selon 1272/2008/CE, Annexe VI)

IOELV: Substance avec une valeur limite indicative communautaire d'exposition professionnelle

OEL: Substance avec une valeur limite nationale d'exposition professionnelle

T: La substance peut être commercialisée sous une forme qui ne présente pas les dangers physiques indiqués par la classification dans l'entrée figurant dans la troisième partie. Si les résultats obtenus selon la ou les méthodes prévues par l'annexe I, partie 2, du présent règlement révèlent que la forme spécifique de la substance commercialisée ne présente pas ce ou ces dangers physiques, la substance est classée conformément au(x) résultat(s) de l'essai ou des essais effectués. Il y a lieu d'indiquer dans la fiche de données de sécurité les informations pertinentes, y compris une référence au(x) méthode(s) d'essai pertinentes.

Nom de la substance	Limites de concentrations spécifiques	Facteurs M	ETA	Voie d'exposition
xylène	-	-	1.100 mg/kg 11 mg/4h	cutané inhalation: vapeur
éthylbenzène	-	-	11 mg/4h	inhalation: vapeur

Pour le texte intégral des abréviations: voir la RUBRIQUE 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Notes générales

Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone de danger. Tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

Après inhalation

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Fournir de l'air frais.

Silver Primer Szybki Lakier SBSnuméro de la version: GHS 4.0
remplace la version de: 03.12.2020 GHS 3

révision: 10.11.2021

Après contact cutané

Enlever les vêtements contaminés. Éliminer les résidus du produit avec de la paraffine liquide ou de l'huile alimentaire. Laver la peau avec de l'eau et du savon ou un détergent doux. Retirer les vêtements contaminés / trempés dans un endroit sûr, loin de la chaleur et des sources d'ignition.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante. Consulter immédiatement un médecin.

Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Victime consciente peut boire 100-200 ml de paraffine liquide. Ne pas donner de lait ou d'huiles alimentaires à boire. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets narcotiques. Description des symptômes connus après exposition, le cas échéant - consulter la rubrique 11.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Poudre d'extincteur. Sable.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à pleine puissance. Eau. L'eau pulvérisée. Mousse.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Inflammable. Ne pas utiliser de jets d'eau - risque d'éclaboussure. Les conteneurs fermés exposés au feu ou à une température élevée peuvent exploser en raison de la pression accrue à l'intérieur. Utiliser un système de pulvérisation d'eau pour refroidir les récipients exposés au feu. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et se propagent au sol. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Les ingrédients du mélange peuvent réagir avec l'eau dégageant de l'hydrogène. Le produit chaud peut adhérer à la peau ou aux vêtements.

Produits de combustion dangereux

oxydes azotés (NOx), monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂), oxydes de soufre (SO_x), les fumées

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Les équipes de lutte contre l'incendie doivent être suffisamment formés et équipées d'un appareil de protection respiratoire autonome (APRA) et de vêtements de protection complets. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Ne pas respirer les vapeurs. Arrêter la fuite si possible et en toute sécurité (sceller, fermer la vanne d'isolement de liquide, placer le récipient qui fuit ou endommagé dans le récipient d'urgence). Porter un équipement de protection approprié (y compris l'équipement de protection individuelle visé à la rubrique 8 de la fiche de données de sécurité) afin de prévenir toute contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Le solvant contenu dans le mélange s'évapore facilement. Assurer une ventilation adéquate. Éliminer toutes les sources d'ignition. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air, ils peuvent former un mélange explosif avec l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer jusqu'à une source d'inflammation et causer un retour de flamme.

Silver Primer Szybki Lakier SBSnuméro de la version: GHS 4.0
remplace la version de: 03.12.2020 GHS 3

révision: 10.11.2021

Pour les non-secouristes

Mettre les personnes à l'abri. Le port d'un équipement de protection approprié (y compris l'équipement de protection individuelle visé à la rubrique 8 de la fiche de données de sécurité) afin de prévenir toute contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels.

Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. En cas de déversement dans un cours d'eau ou égout, en informer l'autorité responsable. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé. Collecter le sol contaminé et en disposer.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Conseils concernant le confinement d'un déversement**

Mise en place d'une enceinte de protection. Couverture des égouts.

Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

ne pas rincer avec de l'eau

essuyer avec une matière absorbante inerte (par exemple sable, gel de silice, terre à diatomées, liant acide, liant universel)

Utiliser un équipement de manutention mécanique

collecter dans un conteneur à déchets fermé et étiqueté, et l'enlever pour l'élimination

Méthodes de confinement

Utilisation des matériaux adsorbants.

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Respecter la législation en vigueur concernant la prévention des risques industriels. Contrôler les déversements et les résidus en les détruisant à des méthodes sûres (rubrique 6). Les récipients qui ont été ouverts doivent être soigneusement fermés et maintenus debout pour éviter les fuites.

Recommandations**Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières**

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Éviter les sources d'inflammation. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Indications/informations spécifiques

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lavez les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Silver Primer Szybki Lakier SBS

numéro de la version: GHS 4.0
remplace la version de: 03.12.2020 GHS 3

révision: 10.11.2021

Gérer les risques associés

Atmosphères explosives

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Utilisation d'une ventilation locale et générale. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

Risques d'inflammabilité

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Protéger du rayonnement solaire. Assurer un accès facile aux mesures de lutte contre l'incendie sur le lieu d'utilisation et de stockage.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites nationales

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)

Pays	Nom de l'agent	No CAS	Identificateur	VME [ppm]	VME [mg/m ³]	VLCT [ppm]	VLCT [mg/m ³]	VP [ppm]	VP [mg/m ³]	Mention	Source
EU	éthylbenzène	100-41-4	IOEL V	100	442	200	884				2000/39/CE
EU	xylène	1330-20-7	IOEL V	50	221	100	442				2000/39/CE
FR	éthylbenzène	100-41-4	VME	20	88,4	100	442				INRS
FR	xylène, mélange d'isomères	1330-20-7	VME	50	221	100	442				INRS
FR	hydrocarbures en C6-C12	64742-48-9	VME		1.000		1.500				INRS
FR	aluminium	7429-90-5	VME		10						INRS
FR	aluminium	7429-90-5	VME		5					fume_weld	INRS
FR	aluminium	7429-90-5	VME		5					pyro_p	INRS

Mention

fume_weld Comme fumées de soudage

pyro_p Comme poudre pyrophorique

VLCT Valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et qui se rapporte à une période de quinze minutes (sauf indication contraire)

VME Valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme): mesuré ou calculé par rapport à une période de référence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps (sauf indication contraire)

VP Valeur plafond au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition (ceiling value)

DNEL pertinents des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Objectif de protection, voie d'exposition	Utilisé dans	Durée d'exposition
xylène	1330-20-7	DNEL	221 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques

Silver Primer Szybki Lakier SBS

numéro de la version: GHS 4.0
remplace la version de: 03.12.2020 GHS 3

révision: 10.11.2021

DNEL pertinents des composants du mélange						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Objectif de protection, voie d'exposition	Utilisé dans	Durée d'exposition
xylène	1330-20-7	DNEL	442 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	aiguë - effets systémiques
xylène	1330-20-7	DNEL	221 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets locaux
xylène	1330-20-7	DNEL	442 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	aiguë - effets locaux
xylène	1330-20-7	DNEL	212 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
aluminium, poudre stabilisée	7429-90-5	DNEL	3,72 mg/cm ³	homme, oral	travailleur (industriel)	chronique - effets locaux
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	64742-48-9 1174522-20-3	DNEL	1.500 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	64742-48-9 1174522-20-3	DNEL	300 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques

PNEC pertinents des composants du mélange						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
xylène	1330-20-7	PNEC	0,327 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
xylène	1330-20-7	PNEC	0,327 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
xylène	1330-20-7	PNEC	6,58 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
xylène	1330-20-7	PNEC	12,46 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
xylène	1330-20-7	PNEC	12,46 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
xylène	1330-20-7	PNEC	2,31 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)
aluminium, poudre stabilisée	7429-90-5	PNEC	20 mg/cm ³	non spécifié	installation de traitement des eaux usées (STP)	non spécifié

8.2 Contrôles de l'exposition Contrôles techniques appropriés

Ventilation générale.

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Silver Primer Szybki Lakier SBS

numéro de la version: GHS 4.0
remplace la version de: 03.12.2020 GHS 3

révision: 10.11.2021

Protection de la peau

Protection des mains

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. Les gants de protection doivent être remplacés immédiatement si endommagés ou en cas de signes d'usure. Sélection des temps de pénétration du matériau des gants, des taux de diffusion et de dégradation, se référer aux instructions du fabricant.

Type de matière

IIR: caoutchouc isobutène-isoprène (butyle). Nitrile. Néoprène.

Épaisseur de la matière >0,3 mm

Délai normal ou minimal de rupture de la matière constitutive du gant

>240 minutes (perméation: niveau 5)

Mesures de protection diverse

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Combinaison de protection chimique.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Masque complet/demi-masque/quart de masque (EN 136/140). Type: A (contre les gaz et les vapeurs organiques avec un point d'ébullition de > 65 °C, code couleur: marron).

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide Visqueuse
Couleur	Noir - Argent après agitation
Odeur	Faible - Caractéristique des matières organiques
Point de fusion/point de congélation	Non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	>130 °C
Inflammabilité	liquide inflammable selon les critères du SGH
Limites inférieure et supérieure d'explosion	7,1 g/m ³ / 0,6 % vol (Pour les xylènes)
Point d'éclair	>31 °C à 1.013 hPa
Température d'auto-inflammabilité	Non déterminé
Température de décomposition	Non pertinent
(Valeur de) pH	Non déterminé
Viscosité cinématique	>550 mm ² /s à 25 °C

Silver Primer Szybki Lakier SBS

numéro de la version: GHS 4.0
remplace la version de: 03.12.2020 GHS 3

révision: 10.11.2021

Solubilité(s)	Non déterminé
----------------------	---------------

Coefficient de partage

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Cette information n'est pas disponible
--	--

Pression de vapeur	Non déterminé
---------------------------	---------------

Densité et/ou densité relative

Densité	Non déterminé
Densité de vapeur relative	des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles
Densité relative	0,97 – 1 à 20 °C (eau = 1)

Caractéristiques des particules	Non pertinent Liquide
--	--------------------------

9.2 Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique	Classes de danger selon SGH (Dangers physiques): Catégorie 3: liquide inflammable
---	---

Autres caractéristiques de sécurité

Classe de température (UE selon ATEX)	T3 Température de surface maximale admissible sur l'équipement: 200 °C
--	---

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Cette matière n'est pas réactive dans des conditions d'ambiance normales.

En cas de chauffage

Risque d'allumage.

10.2 Stabilité chimique

Le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Protéger de l'humidité.

10.5 Matières incompatibles

combustibles, acides forts, des bases fortes, composés azoïques et hydrazoïques, composés organiques halogénés

Silver Primer Szybki Lakier SBS

numéro de la version: GHS 4.0
remplace la version de: 03.12.2020 GHS 3

révision: 10.11.2021

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

Procédure de classification

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)

Toxicité aiguë

Nocif par inhalation.

Estimation de la toxicité aiguë (ETA)

Inhalation: vapeur 17,6 mg/l/4h

Toxicité aiguë des composants du mélange					
Nom de la substance	No CAS	Voie d'exposition	Effet	Valeur	Espèce
xylène	1330-20-7	oral	LD50	3.523 mg/kg	rat
xylène	1330-20-7	cutané	LD50	5.627 mg/kg	souris
xylène	1330-20-7	inhalation: vapeur	LC50	>20 mg/l/4h	rat
aluminium, poudre stabilisée	7429-90-5	oral	LD50	>15.900 mg/kg	rat
aluminium, poudre stabilisée	7429-90-5	inhalation: poussières/brouillard	LC50	>0,888 mg/l/4h	rat
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	64742-48-9 1174522-20-3	oral	LD50	>5.000 mg/kg	rat
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	64742-48-9 1174522-20-3	inhalation: vapeur	LC50	>9.300 mg/m ³ /4h	rat
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	64742-48-9 1174522-20-3	inhalation: poussières/brouillard	LC50	6.100 mg/m ³ /4h	rat
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	64742-48-9 1174522-20-3	cutané	LD50	>2.000 mg/kg	rat

Corrosion/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

Mutagénicité sur cellules germinales

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

Silver Primer Szybki Lakier SBS

numéro de la version: GHS 4.0
remplace la version de: 03.12.2020 GHS 3

révision: 10.11.2021

Cancérogénicité

N'est pas classé comme cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes (organes de l'ouïe) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Catégorie de danger	Organe cible	Voie d'exposition
2	organes de l'ouïe	en cas d'exposition

Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

En cas d'ingestion

Douleurs abdominales. Nausée.

En cas de contact avec les yeux

Si éclaboussé dans les yeux, il peut causer une irritation mécanique de la cornée. Suffusion conjonctivale.

En cas d'inhalation

L'inhalation de vapeurs peut causer une irritation des voies respiratoires. En cas d'exposition prolongée, des effets narcotiques sont possibles. L'agitation psychomotrice. Violents maux de tête. Vertige. Nausée. Narcose. Affaiblissement de la perception, de la coordination et du temps de réaction, ou une somnolence. Les effets chroniques: des lésions du système nerveux central.

En cas de contact avec la peau

Rougeur locale. Irritation. Desquamation. A un effet dégraissant. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Autres informations

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

11.2 Informations sur les autres dangers

Il n'y a aucune information additionnelle.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité aquatique (aiguë)

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

Toxicité aquatique (aiguë) des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
xylène	1330-20-7	LC50	8,4 mg/l	poisson	96 h
xylène	1330-20-7	EC50	4,9 mg/l	algue	72 h
xylène	1330-20-7	ErC50	4,7 mg/l	algue	72 h

Silver Primer Szybki Lakier SBS

numéro de la version: GHS 4.0
remplace la version de: 03.12.2020 GHS 3

révision: 10.11.2021

Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	64742-48-9 1174522-20-3	LL50	>1.000 mg/l	poisson	48 h
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	64742-48-9 1174522-20-3	EL50	>1.000 mg/l	invertébrés aquatiques	48 h

Toxicité aquatique (chronique)

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
xylène	1330-20-7	EL50	2,9 mg/l	invertébrés aquatiques	21 d
xylène	1330-20-7	ErC50	4,36 mg/l	algue	73 h
xylène	1330-20-7	EC50	2,2 mg/l	algue	73 h
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	64742-48-9 1174522-20-3	LL50	>1.000 mg/l	poisson	24 h
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	64742-48-9 1174522-20-3	EL50	>1.000 mg/l	invertébrés aquatiques	24 h

Biodégradation

Asphalte: aucune donnée disponible - substance UVCB.

Xylènes: la substance est facilement biodégradable

12.2 Persistance et dégradabilité

Processus de la dégradabilité des composants du mélange					
Nom de la substance	No CAS	Processus	Vitesse de dégradation	Temps	Notes
xylène	1330-20-7	biotique/abiotique	90 %	28 d	
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	64742-48-9 1174522-20-3	biotique/abiotique	80 %	28 d	biodegradation in water
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	64742-48-9 1174522-20-3	biotique/abiotique	>60 %	60 d	biodegradation in soil

Persistance des composants du mélange				
Nom de la substance	No CAS	Milieu de l'environnement	Demi-vie	Notes
xylène	1330-20-7	sol	23 d	

Silver Primer Szybki Lakier SBS

numéro de la version: GHS 4.0
remplace la version de: 03.12.2020 GHS 3

révision: 10.11.2021

12.3 Potentiel de bioaccumulation

La bioaccumulation n'est pas attendue.

Potentiel de bioaccumulation des composants du mélange				
Nom de la substance	No CAS	FBC	Log KOW	DBO5/DCO
xylène	1330-20-7	>5,5 – <12,2	3,12 – 3,2 (valeur de pH: 7, 20 °C)	

12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances du mélange ne répondent pas aux critères PBT / vPvB selon REACH, annexe XIII.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est énuméré.

12.7 Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les déchets doivent être récupérés ou éliminés dans des usines d'incinération ou des installations de déchets agréées conformément à la réglementation en vigueur.

Informations pertinentes pour le traitement des déchets

Ne pas éliminer aux sites des décharges. Moyen d'élimination recommandé: incinération dans des incinérateurs de déchets spéciaux.

Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Des emballages complètement vides peuvent être recyclés. Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

Remarques

Veillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID/ADN	UN 1139
IMDG-Code	UN 1139
OACI-IT	UN 1139

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN	SOLUTION D'ENROBAGE
IMDG-Code	COATING SOLUTION
OACI-IT	Coating solution

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN	3
IMDG-Code	3
OACI-IT	3

Silver Primer Szybki Lakier SBS

numéro de la version: GHS 4.0
remplace la version de: 03.12.2020 GHS 3

révision: 10.11.2021

- 14.4 Groupe d'emballage**
ADR/RID/ADN III
IMDG-Code III
OACI-IT III
- 14.5 Dangers pour l'environnement** Pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**
Les dispositions concernant les marchandises dangereuses (ADR) devront être aussi respectées à l'intérieur de ses installations.
- 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**
Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN) Informations supplémentaires

Code de classification F1
Étiquette(s) de danger 3



Quantités exceptées (EQ) E1
Quantités limitées (LQ) 5 L
Catégorie de transport (CT) 3
Code de restriction en tunnels (CRT) D/E
Numéro d'identification du danger 30

Remarques

Ce produit répond aux exigences de 2.2.3.1.5 de l'accord du ADR et du RID en termes de propriété physiochimique. Alors, si les matières soient emballées dans des récipients dont la contenance ne dépasse pas 450 litres ils ne sont pas soumis à l'ADR.

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) Informations supplémentaires

Polluant marin -
Étiquette(s) de danger 3



Dispositions spéciales (DS) 955
Quantités exceptées (EQ) E1
Quantités limitées (LQ) 5 L
EmS F-E, S-E
Catégorie de rangement (stowage category) A
Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR) Informations supplémentaires
Étiquette(s) de danger 3



Dispositions spéciales (DS) A3

Silver Primer Szybki Lakier SBS

numéro de la version: GHS 4.0
remplace la version de: 03.12.2020 GHS 3

révision: 10.11.2021

Quantités exceptées (EQ)	E1
Quantités limitées (LQ)	10 L

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions pertinentes de l'Union européenne (UE)

Restrictions selon REACH, Annexe XVII

le produit et les ingrédients répertoriés sont soumis aux restrictions suivantes, conformément à l'annexe XVII de REACH. Aucune de ces restrictions n'est applicable pour l'utilisation identifiée du produit

Substances dangereuses avec restrictions (REACH, Annexe XVII)		
Nom de la substance	Nom selon l'inventaire	No
Silver Primer Szybki Lakier SBS	ce produit répond aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE	3
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	inflammable / pyrophorique	40
aluminium, poudre stabilisée	inflammable / pyrophorique	40
éthylbenzène	inflammable / pyrophorique	40
xylène	inflammable / pyrophorique	40

Liste des substances soumises à autorisation (REACH, Annexe XIV)/SVHC - liste des candidats

aucun des composants n'est énuméré

Directive Seveso

P5c - Liquides inflammables de catégorie 2 ou 3 non couverts par les catégories P5a et P5b

Exigences relatives au seuil bas
5 000
Exigences relatives au seuil haut
50 000

Réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules (2004/42/CE, Directive Decopaint)

Teneur en COV 420,50 g/l

COV: composé organique avec un point d'ébullition initial inférieur ou égal à 250 °C, mesuré à la pression standard de 101,3 kPa.

Règlement concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants (PRTR)

Registres des rejets et des transferts de polluants (PRTR)		
Nom de la substance	No CAS	Remarques
éthylbenzène	100-41-4	(11)
xylène	1330-20-7	(17) (11)

Légende

- (11) Chacun des polluants est soumis à notification s'il y a dépassement du seuil fixé pour BTEX (somme des rejets de benzène, de toluène, d'éthylbenzène et de xylène)
(17) Masse totale du xylène (ortho-xylène, méta-xylène, para-xylène)

Silver Primer Szybki Lakier SBS

numéro de la version: GHS 4.0
remplace la version de: 03.12.2020 GHS 3

révision: 10.11.2021

Directive-cadre sur l'eau (DCE)

Liste des polluants (DCE)			
Nom de la substance	No CAS	Énuméré dans	Remarques
aluminium, poudre stabilisée		A)	

Légende

A) Liste indicative des principaux polluants

Règlement concernant les polluants organiques persistants (POP)

Aucun des composants n'est énuméré.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour le mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indication des modifications (fiche révisée de données de sécurité)

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)
1.1	Identifiant unique de formulation (UFI): E1QA-MAUU-9F4V-TYTS	
1.1		Identifiant unique de formulation(UFI): WKRA-RA8Y-TF4T-Q49X
2.1	Informations additionnelles sur les dangers	
2.1		Informations additionnelles sur les dangers: changement dans la liste (tableau)
3.2		Mélanges: changement dans la liste (tableau)
5.2	Produits de combustion dangereux: oxydes azotés (NOx), monoxyde de carbone (CO), di- oxyde de carbone (CO2), oxydes de soufre (SOx), les émanations	Produits de combustion dangereux: oxydes azotés (NOx), monoxyde de carbone (CO), di- oxyde de carbone (CO2), oxydes de soufre (SOx), les fu- mées
8.1		Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'ex- position sur le lieu de travail): changement dans la liste (tableau)
8.1		DNEL pertinents des composants du mélange: changement dans la liste (tableau)
8.1		PNEC pertinents des composants du mélange: changement dans la liste (tableau)
11.1	Toxicité aiguë: N'est pas classé comme toxicité aiguë.	Toxicité aiguë: Nocif par inhalation.
11.1		Estimation de la toxicité aiguë (ETA): changement dans la liste (tableau)

Abréviations et acronymes

Silver Primer Szybki Lakier SBS

numéro de la version: GHS 4.0
remplace la version de: 03.12.2020 GHS 3

révision: 10.11.2021

Abr.	Description des abréviations utilisées
2000/39/CE	Directive de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif en application de la directive 98/24/CE du Conseil
Acute Tox.	Toxicité aiguë
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ADR/RID/ADN	L'accords relatifs au transport international des marchandises dangereuses par route/rail/voie de navigation intérieure (ADR/RID/ADN)
Aquatic Chronic	Dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique
Asp. Tox.	Danger en cas d'aspiration
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges
COV	Composés Organiques Volatils
DBO	Demande Biochimique en Oxygène
DCO	Demande Chimique en Oxygène
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)
DNEL	Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet)
EC50	Effective Concentration 50 % (Concentration efficace 50 %). La CE50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant 50 % de modifications de la réponse (e50.: sur la croissance) au cours d'une période donnée
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
EL50	Effective Loading 50 %: le EL50 correspond au taux de charge testée nécessaire pour produire une réponse dans 50% des organismes d'essai
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)
EmS	Emergency Schedule (plan d'urgence)
ErC50	≡ CE50: dans cette méthode, la concentration de la substance à étudier qui provoque une réduction de 50 %, soit de la croissance (CE50b), soit du taux de croissance (CE50r) par rapport au témoin
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
Eye Dam.	Causant des lésions oculaires graves
Eye Irrit.	Irritant oculaire
FBC	Facteur de bioconcentration
Flam. Liq.	Liquide inflammable
Flam. Sol.	Matière solide inflammable
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
IMDG-Code	International Maritime Dangerous Goods Code

Silver Primer Szybki Lakier SBS

numéro de la version: GHS 4.0
remplace la version de: 03.12.2020 GHS 3

révision: 10.11.2021

Abr.	Description des abréviations utilisées
INRS	Aide mémoire technique INRS sur les valeurs limites d'exposition (ED 984) (http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20984)
IOELV	Valeur limite indicative d'exposition professionnelle
LC50	Lethal Concentration 50 % (concentration létale 50 %): la CL50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant une létalité de 50 % au cours d'une période donnée
LD50	Lethal Dose 50 % (dose létale 50 %): la DL50 correspond à la dose d'une substance testée entraînant une létalité à 50 % au cours d'une période donnée
LL50	Lethal Loading 50 %: la LL50 correspond au taux de charge testée entraînant une létalité de 50 %
log KOW	n-Octanol/eau
NLP	No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)
No CE	L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et NLP) est la source pour le numéro CE comme identifiant des substances dans l'Union européenne
No index	Le numéro index est le code d'identification attribué à la substance à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
OACI-IT	Technical instructions for the safe transport of dangerous goods by air (instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses)
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Predicted No-Effect Concentration (concentration prédite sans effet)
ppm	Parties par million
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
Skin Corr.	Corrosif pour la peau
Skin Irrit.	Irritant pour la peau
STOT RE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
SVHC	Substance of Very High Concern (substance extrêmement préoccupante)
VLCT	Valeur limite court terme
VME	Valeur limite de moyenne d'exposition
VP	Valeur plafond
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)
Water-react.	Matière qui, au contact de l'eau, dégage des gaz inflammables

Principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labeling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2020/878/UE.

Silver Primer Szybki Lakier SBS

numéro de la version: GHS 4.0
remplace la version de: 03.12.2020 GHS 3

révision: 10.11.2021

Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques. La classification est fondée sur un mélange testé.
Dangers pour la santé. Dangers pour l'environnement. La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans la rubrique 2 et 3)

Code	Texte
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H228	Matière solide inflammable.
H261	Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes (organes de l'ouïe) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.